

Département de Haute-Savoie
Arrondissement d'ANNECY
Canton de RUMILLY

COMMUNE DE SALES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six septembre deux mille sept, le Conseil Municipal de Sales s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mr Pierre BLANC, Maire,

Présents : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM. René GANDY, Paul BOUVIER, Louis ANDRIEU, Yvonnick DELA-BROSSE, Mylène TISSOT, Adjoint, Denis CARQUILLAT, Isabelle CHAPUIS, Nadège CLAUSIER, Michel CUCHET, Jean-Louis DECARRE, Pascaline DECARRE, Marc GRILLET, Jean-Marc SACHE, Anne-Marie TESCARI, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : Frédéric GERMAIN à Nadège CLAUSIER

Absents : Johanne BURNET-BORNENS, Serge JOURNET

Date de la Convocation : 17 septembre 2007

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 15

Secrétaire : M. Denis CARQUILLAT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION 2007-47 – INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme entrant en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et notamment les articles R 421-27 et R 421-29

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre la démolition d'une construction à permis de démolir

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal doivent être précédés d'un permis de démolir

PRECISE que sont toutefois dispensées de permis de démolir les démolitions visées à l'article R 421-29 du Code de l'urbanisme

AJOUTE les dispositions ci-dessus entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2007

Le Maire
Pierre BLANC